



RELEVE DE DECISIONS

Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 22 décembre 2025

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

AS AUDINCOURT, BESANCON AC, BESANCON SF, USC DIJON, FC FUANS, AS GARCHIZY, FC GUEUGNON, GJSF HAUT DOUBS, SGX HERICOURT, IS SELONGEY FOOTBALL, US JOIGNY, AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY, RC LONS LE SAUNIER, MONTBELIARD BELFORT FUTSAL, FC MONTCEAU BOURGOGNE, FC MORTEAU MONTLEBON, ES PAYS MAICOIS, US PONT DE ROIDE VERMONDANS, RIOZ FC, AS ST APOLLINAIRE, FR ST MARCEL, US ST VIT, FC SENS, ASA VAUZELLES, FC VESOUL :

- Aucune mesure appliquée

FC GRANDVILLARS, AS ORNANS :

- Amende 300 €

DIJON METROPOLE FUTSAL :

- Amende 150 €

LOUHANS CUISEAUX FC, DIJON CLENAY :

- Sursis à statuer